

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2106

24 août 2012

### SOMMAIRE

<b>AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion</b> .....	<b>101087</b>	<b>SL Investment General Partners Fund SCA, SICAV-SIF</b> .....	<b>101084</b>
<b>Elprimo S.A.</b> .....	<b>101069</b>	<b>SMARTSTREAM TECHNOLOGIES Luxembourg S.A.</b> .....	<b>101083</b>
<b>Geres Investment III, S.à r.l.</b> .....	<b>101067</b>	<b>SO Bois, Sàrl</b> .....	<b>101084</b>
<b>Keeper S.à r.l.</b> .....	<b>101042</b>	<b>Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise</b> ..	<b>101068</b>
<b>Largo S.à r.l., SPF</b> .....	<b>101062</b>	<b>Société de Gestion du Patrimoine Familiale " M " Holding S.A., SPF</b> .....	<b>101085</b>
<b>Ligalea SCI</b> .....	<b>101077</b>	<b>Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A.</b> .....	<b>101069</b>
<b>Lion/Seneca Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>101062</b>	<b>Société d'Etude et de Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles Holding SPF</b> .....	<b>101081</b>
<b>Luvtoken Investment S.A.</b> .....	<b>101049</b>	<b>SOCIETE HANDAROS Spf S.A.</b> .....	<b>101085</b>
<b>Mantaray Software S.à r.l.</b> .....	<b>101088</b>	<b>Sodin S.A.</b> .....	<b>101085</b>
<b>MBG Luxco S.a.r.l.</b> .....	<b>101052</b>	<b>Sofadem Finances S.A.</b> .....	<b>101085</b>
<b>Prince &amp; Princess S.à r.l.</b> .....	<b>101065</b>	<b>Sofidec S.à r.l.</b> .....	<b>101069</b>
<b>R2M S.A.</b> .....	<b>101062</b>	<b>Sofinpro International S.A.</b> .....	<b>101086</b>
<b>Saft Finance S.à r.l.</b> .....	<b>101064</b>	<b>Sogeco Participations Sàrl</b> .....	<b>101076</b>
<b>Saint James Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>101067</b>	<b>SOLUTYS Group S.A.</b> .....	<b>101086</b>
<b>SALIMA SECURITIES Spf, S.A.</b> .....	<b>101081</b>	<b>Somtam S.A., SPF</b> .....	<b>101086</b>
<b>Sand Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>101049</b>	<b>Sonae Sierra Brazil B.V.</b> .....	<b>101077</b>
<b>Sanja S.à r.l.</b> .....	<b>101081</b>	<b>Soparassur S.A.</b> .....	<b>101085</b>
<b>Sapira S.A.</b> .....	<b>101082</b>	<b>South Sea S.à r.l.</b> .....	<b>101086</b>
<b>SBF S.A.</b> .....	<b>101082</b>	<b>Spidolswäscherei</b> .....	<b>101077</b>
<b>SCM Strategic Capital Management (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>101082</b>	<b>Spring Petroleum Investments Luxco 1 S.à r.l.</b> .....	<b>101077</b>
<b>Searinvest S.A.</b> .....	<b>101082</b>	<b>Spring Petroleum Investments Luxco 2 S.à r.l.</b> .....	<b>101080</b>
<b>Seneca Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>101062</b>	<b>Statuto Capital S.à r.l.</b> .....	<b>101080</b>
<b>Seril</b> .....	<b>101082</b>	<b>St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>101080</b>
<b>Serrano S.A.</b> .....	<b>101083</b>	<b>Swan Management S.à r.l.</b> .....	<b>101081</b>
<b>Serviphar SA</b> .....	<b>101083</b>	<b>Venezuela Cable Service Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>101086</b>
<b>Shelley Bay Finance S.A.</b> .....	<b>101083</b>	<b>Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>101087</b>
<b>Shire Intellectual Property Ireland Limited, Luxembourg Branch</b> .....	<b>101068</b>	<b>Wilkes S.A.</b> .....	<b>101084</b>
<b>SI BEG Holding S.à r.l.</b> .....	<b>101083</b>		
<b>Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l.</b> .....	<b>101068</b>		
<b>Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l.</b> .....	<b>101068</b>		
<b>Simon Ivanhoe II S.à r.l.</b> .....	<b>101068</b>		
<b>Sithe Global Offshore Holdco, S.à r.l.</b> ..	<b>101069</b>		
<b>Skylux SA, SPF</b> .....	<b>101084</b>		

**Keeper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.364.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

Vialaty Holdings Limited, a private company limited by shares incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Dositheou 5, Parabuilding, block A, 2<sup>nd</sup> Floor, Flat/Office A203-204, 1071, Nicosia, Cyprus, acting as the sole founder, are here represented by Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which he declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended.

At any moment, partners may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to give an unipersonal character of the Company. In case of one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company's name is "Keeper S.a r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not to be partners.

The managers shall be appointed and their remuneration determined by a resolution of the general meeting of the partners of the Company taken by simple majority of the votes cast or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one A manager and one B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents who need not to be partner(s) or manager(s) of the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### **Partners decisions**

**Art. 14.** Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partner's number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

#### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

*Subscription - Payment*

The 500 (five hundred) shares representing the capital have been subscribed by the prenamed Vialaty Holdings Limited, which has subscribed 500 (five hundred) shares, representing 100%, in the capital of the Company, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager for an undetermined duration:

- Mr Eric Vanderkerken, manager, born on January 27, 1964 in Esch-sur-Alzette, with professional address at 33, rue Altrescht a L-3635 Kayl.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one A manager and one B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le treize juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Comparu:

Vialaty Holdings Limited, une société en commandite par actions de droit chypriote, ayant son siège social à Dositheou 5, Parabuilding, block A, 2<sup>nd</sup> Floor, Flat/Office A203-204, 1071, Nicosie, Chypre, seul fondateur ici représentée par Mr Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées, telles qu'amendées.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société est détenue par un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Keeper S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété

que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés soit gérant de type A, soit gérant de type B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont désignés, et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.



En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites par les prénommées, Vialaty Holdings Limited qui a souscrit 500 (cinq cents) parts sociales, représentant 100%, dans le capital de la Société et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée

- Monsieur Eric Vanderkerken, gérant, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, avec adresse au 33, rue Altrescht à L-3635 Kayl.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juillet 2012. LAC/2012/33786. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*



POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093507/377.

(120130197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Sand Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.012.

---

En date du 12 juillet 2012, l'associé Sand Holdings Limited Partnership, avec siège social au 87, Mary Street, bâtiment Walker House, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Island, Iles Caimans, a cédé la totalité de ses 20.000 parts sociales à Leverage Source Holdings, L.P. concernant la Serie XI, avec siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, bâtiment Corporation Service Company, 19808 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093718/15.

(120130346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Luvtoken Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 170.349.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société JMCPH HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch à L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 juin 2012.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LUVTOKEN INVESTMENT S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter,

ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 14 juin 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2012.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR).

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte (France) et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy (France) et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm (Belgique) et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

5) L'adresse du siège de la société est fixée au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michaël ZIANVENI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2012. Relation GRE/2012/2155. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093565/155.

(120129882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

**MBG Luxco S.a.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.350.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on February 9, 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, declared and requested the notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "MBG Luxco S.a.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any

company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2 (vii) hereof.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

##### **8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

##### **8.2. Procedure**

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two (2) class A managers and two (2) class B manager or (ii) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager but only for transactions up to an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) on a per transaction basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

**Art. 9. Sole manager.** The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.



(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.** The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

### Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

### Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31<sup>st</sup>, 2012.

### *Subscription and Payment*

Mr Juan Francisco BECKMANN VIDAL, represented as stated above, subscribes to all the twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,050.-.

For registration purposes the corporate capital is valued at EUR 14,984.20.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Hector Armando FERNANDEZ ROUSSELON, corporate executive, born in Mexico City (Mexico) on July 10, 1965, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexico;

- Mr. Jose Antonio PEREZ HELGUERA, company manager, born in Mexico City (Mexico) on November 14, 1973, with professional address at 2601 S. Bayshore Drive, Suite 1215, Miami, FL 33133, United-States of America;

- Mr. Martin Alejandro MARTINEZ ALTAMIRANO, company manager, born in Mexico City (Mexico) on September 23, 1967, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexico.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Gérard BIRCHEN, company manager, born in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on December 13, 1961, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mrs Marie-Jeanne RASQUI, company manager, born in Ettelbruck, Grand Duchy de Luxembourg, on August 23, 1969, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Mr Eriks MARTINOVSKIS, company manager, born in Ventspils, Latvia, on September 12, 1980, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, né à Mexico City, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, représenté par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «MBG Luxco S.a.r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres de participation ou de dette de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou

personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, se trouve à Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil sera donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation ne sera requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à

une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes de deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B ou (ii) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B mais seulement pour des transactions jusqu'à un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Les dispositions de l'article 9 ne s'appliquent que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre sera envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée

Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.** Les dispositions de l'article 12 ne s'appliquent que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés sera considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

**Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et détermineront leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes et les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf



décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

### *Souscription et Libération*

M. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à toutes les vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 1.050,- EUR.

Pour des besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à 14.984,20 EUR.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Hector Armando FERNANDEZ ROUSSELON, dirigeant d'entreprises, né à Mexico (Mexique), le 10 juillet 1965, avec adresse professionnelle à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique;

- M. Jose Antonio PEREZ HELGUERA, gérant de sociétés, né le 14 novembre 1973, à Mexico, (Mexique), demeurant professionnellement à 2601 S. Bayshore Drive, Suite 1215, Miami, FL 33133, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Martin Alejandro MARTINEZ ALTAMIRANO, gérant de sociétés, né le 23 septembre 1967, à Mexico (Mexique), demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Gérard BIRCHEN, gérant de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 décembre 1961, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mme Marie-Jeanne RASQUI, gérante de sociétés, née à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 août 1969, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- M. Eriks MARTINOVSKIS, gérant de sociétés, né à Ventspils, Lettonie, le 12 septembre 1980, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juin 2012. Relation GRE/2012/2150. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012093591/533.

(120129880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Seneca Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Lion/Seneca Lux 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.182.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012093720/14.

(120130016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**R2M S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 120.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012093711/12.

(120129903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Largo S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 31.323.

L'an deux mille douze, le dix juillet,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société à responsabilité limitée «FACETTE S.à r.l.», ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.272 (ci-après l'Associé Unique), ici représentée par Madame Peggy Partigianone, assistante juridique, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 juillet 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Largo S.à r.l., SPF" (la Société), ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.323, constituée suivant acte notarié en date du 10 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial

des Sociétés et Associations, numéro 365 du 8 décembre 1989, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 841 du 28 avril 2011.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. De réduire le capital social à concurrence d'un montant de € 1.250.000.-afin de le ramener de son montant actuel de € 4.697.350.-à € 3.447.350.-par annulation de 50.000 parts sociales d'une valeur nominale de € 25.-chacune et remboursement à l'associé unique.

2. De modifier les statuts en conséquence.

3. Divers.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-) pour le ramener de son montant actuel de quatre millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent cinquante euros (EUR 4.697.350.-) à trois millions quatre cent quarante-sept mille trois cent cinquante euros (EUR 3.447.350.-) par l'annulation de cinquante mille (50.000) parts sociales et par remboursement à due concurrence à l'associé unique.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social. (Premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois millions quatre cent quarante-sept mille trois cent cinquante euros (EUR 3.447.350.-) représenté par cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze (137.894) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and twelve, on the tenth of July,  
before Maître Joëlle BADEN, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared

"FACETTE S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 42.272 (hereafter the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Peggy Partigianone, assistante juridique, with professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 9<sup>th</sup> July 2012.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of "Largo S.à r.l., SPF" (the Company), a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de la Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 31.323, incorporated pursuant to a notarial deed on 10 July 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 365 of 8 December 1989, and whose articles of incorporation

have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 841 of 28 April 2011.

The appearing party, represented as stated above, deliberates upon the following agenda:

*Agenda*

1. To decrease the share capital by an amount of € 1,250,000 in order to bring it from its current amount of € 4,697,350 to € 3,447,350 by cancelling 50,000 shares with nominal value of € 25 each and reimbursement to the sole shareholder.
2. To amend the Articles of Associations accordingly.
3. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, then takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of one million two hundred fifty thousand euro (€ 1,250,000) so as to bring it from its current amount of four million six hundred ninety-seven thousand three hundred fifty euro (€ 4,697,350) to three million four hundred forty-seven thousand three hundred fifty euro (€ 3,447,350) by cancellation of fifty thousand (50,000) shares of the Company and reimbursement to the sole shareholder.

This decrease of share capital is governed by article 69 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read henceforth as follows:

“ **Art. 5. Capital. (First paragraph).** The share capital of the Company is set at three million four hundred forty-seven thousand three hundred fifty euro (EUR 3,447,350) represented by one hundred thirty-seven thousand eight hundred ninety-four (137,894) corporate units, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.”

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same person, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed with the notary the present original deed.

Signé: P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2012. LAC / 2012 / 33021. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093533/112.

(120129793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

**Saft Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093716/10.

(120130168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

**Prince & Princess S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.369.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze. Le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Izuchukwu CHARLES, sans état, demeurant à L-6411 Echternach, 13, rue Alf.
- 2.- Madame Ekimedo IDEDIA, commerçante, épouse de Monsieur Izuchukwu CHARLES, demeurant à L-6411 Echternach, 13, rue Alf.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec restauration. La société a également pour objet le commerce en général.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dis-solution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de PRINCE & PRINCESS S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Wasserbillig.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Izuchukwu CHARLES, sans état, demeurant à L-6411 Echternach, 13, rue Alf, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Ekimedo IDEDIA, commerçante, épouse de Monsieur Izuchukwu CHARLES, demeurant à L-6411 Echternach, 13, rue Alf, cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Ekimedo IDEDIA, commerçante, épouse de Monsieur Izuchukwu CHARLES, née à Esan/Edo/Ekpoma (Nigéria), le 22 mai 1980, demeurant à L-6411 Echternach, 13, rue Alf.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Izuchukwu CHARLES, sans état, né à Ikoyi (Nigéria), le 24 décembre 1968, demeurant à L-6411 Echternach, 13, rue Alf.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle de la gérante technique;  
- par la signature individuelle du gérant administratif jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000,-); au-delà de ce montant la signature conjointe de la gérante technique sera obligatoire.

4.- Le siège social de la société est établi à L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-Rue.



*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. CHARLES, E. IDEDIA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2012. Relation: ECH/2012/1213. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093677/112.

(120130292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Geres Investment III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.667.

*Extrait de transfert de Parts Sociales*

Il résulte de deux contrats de cession de parts sociales datés du 29 juillet 2008, conclus d'une part, entre ALRES S.À R.L., Associé unique de la Société (ci-après l'«Associé Unique»), et Schroder Property Eurologistics Fund N° 1 A (ci-après «SPEF1 A»)

et d'autre part, entre ALRES S.À R.L. et Schroder Property Eurologistics Fund N° 1 B (ci-après «SPEF1 B»),

que l'Associé Unique a cédé 200.425 parts sociales qu'il détenait dans la Société à SPEF1 A,

et qu'il a également cédé 49.575 parts sociales qu'il détenait dans la Société à SPEF1 B.

Suite à ce transfert, le capital de la Société fixé à 12.500 EUROS, représenté par 250.000 parts sociales, se trouve actuellement réparti comme suit:

Schroder Property Eurologistics Fund N° 1 A, sous fond de Schroder Property Fonds Commun de Placement lui-même représenté par Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r. l. . . . . .	200.425
Schroder Property Eurologistics Fund N° 1 B, sous fond de Schroder Property Fonds Commun de Placement lui-même représenté par Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r. l. . . . . .	49.575
TOTAL des parts sociales . . . . .	250.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095160/24.

(120131365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

---

**Saint James Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Saint James Luxembourg S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012093717/11.

(120130195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Shire Intellectual Property Ireland Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 145.493.

Les comptes annuels de la personne morale de droit étranger au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093722/12.

(120130173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Sierra Investments (Luxembourg) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.118.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093723/9.

(120129768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.119.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093724/9.

(120129769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**CEPAL, Société de Gestion du Patrimoine de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise, Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 13.879.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2012.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2012093729/13.

(120130319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Simon Ivanhoe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 151.823.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093725/11.

(120129698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Sithe Global Offshore Holdco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 105.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

T.C.G Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012093727/12.

(120129690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**SIBELIT, Société de l'itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 115.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Laurence Peroglio.

Référence de publication: 2012093728/10.

(120130761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Sofidex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 142.780.

Avec effet au 25 juillet 2012, Monsieur Ismaël Dian a démissionné de son poste de gérant.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée

*Un mandataire / Expert-Comptable*

Dûment représentée par Patrick Sganzerla / Ismaël Dian

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2012093730/15.

(120129937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Elprimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 170.391.

---

**STATUTS**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-TROIS (23) JUILLET

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société à responsabilité limitée LOD S.à r.l., ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.314

ici représentée par Madame Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration à Luxembourg en date du 20 juillet 2012.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ELPRIMO S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000.- (trente-deux mille euros) représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.500.000.- (un million cinq cent mille Euros), représenté par 750.000 (sept cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2.- (deux Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 23 juillet 2017, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

## Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique,

ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs,

ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de juin à 15:00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

- LOD Sàrl, précitée, .....	16.000 actions
Total: .....	16.000 actions

#### Libération

Toutes les actions ont été libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant par certificat bancaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.200,-

#### Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Aldo CAPPELLI, né le 15.01.1943 à Brescia (I), résident professionnellement à 16, Piazza delle Riscossa, CH-6900 Lugano;
  - Madame Francesca DOCCHIO, employée, né le 29.05.1971 à Bergamo (Italie), résident professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,
  - Monsieur Xavier MANGIULLO, employé, né le 08.09.1980 à Hayange (France), résident professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,
3. La société FINSEV S.A. avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, RCS Luxembourg B 103.749, est appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes.
4. Le siège de la société est fixé au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.
5. Le mandat de l'administrateur se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2017.



6. Le mandat du commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des sociétés comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise de l'acte qui précède:**

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON JULY the twenty-third  
Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

The company named LOD S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under the number B 151.314

represented by Mrs Concetta DEMARINIS, employee, residing professionally in Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

by virtue of a proxy dated July 20<sup>th</sup>, 2012.

The proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

#### **Name – Registered office – Duration – Object – Capital**

**Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of «ELPRIMO S.A.».

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euros), represented by 16,000 (sixteen thousand) shares having a face value of EUR 2.- (two Euros) each.

Authorised capital is fixed at EUR 1,500,000.- (one million five hundred and thousand Euros), represented by 750,000 (seven hundred and fifty thousand) shares having a face value of EUR 2.- (two Euros) each.

The company's authorised capital and registered capital can be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating as in an amendment to the articles of association.

The Board of Directors is authorised, for a period of five years ending July 23, 2017 to increase registered capital within the limits of the authorised capital, at such time as it shall decide.

These capital increases, as determined by the Board of Directors, can be subscribed for and issued in the form of shares with or without share premium to be paid up in full or in part in cash, in kind or by offset with certain, liquid and immediately payable debts on the company or even, through the incorporation of deferred profits, available reserves or share premiums in the event that the Meeting having decided on these deferred profits, reserves or premiums has so stipulated, as determined by the Board of Directors.

The Board of Directors can delegate any member of the Board, director, authorised representative or other duly authorised person to collect subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of this capital increase.

Each time the Board of Directors has a registered capital increase duly recognised, the present article is to be considered automatically adapted to the change that has occurred.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can represent more than one of his colleagues.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or,

in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors,

or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Tuesday of the month of June at 3 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the 1<sup>st</sup> of January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription*

The shares have been subscribed by the shareholders as follows:

- LOD S.à r.l., prenamed .....	16,000 shares
Total: .....	16,000 shares

101076

*Payment*

All the shares have been liberated and paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed by a bank certificate.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,200.-

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 3 (three) and the statutory auditor at 1 (one).
2. has been appointed as director:
  - Mr. Aldo CAPPELLI, born on January 15, 1943 in Brescia (Italy), residing professionally in 16, Piazza delle Riscossa, CH-6900 Lugano (Switzerland).
  - Mrs Francesca DOCCHIO, employee, born on the May 29, 1971 in Bergamo (Italie), residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.
  - Mr. Xavier MANGIULLO, employee, born on September 8, 1980 in Hayange (France), residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.
3. FINSEV S.A. having its registered office in 5, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg, RCS Luxembourg B 103.749, has been appointed as statutory auditor.
4. The registered office of the Company will be established at 5, avenue Gaston Diderich in L1420 Luxembourg.
5. The term of office of the director shall be ending with the general annual meeting to be held in 2017.
6. The term of office of the statutory auditor shall be ending with the general annual meeting to be held in 2017.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHERE OF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with

Signé: C. DEMARINIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 juillet 2012. Relation: RED/2012/991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26 juillet 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012095056/373.

(120131609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

**Sogeco Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.835.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice cloturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2012093731/11.

(120129876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

**Sonae Sierra Brazil B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 104.462.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093732/9.

(120129772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

**Spidolswäscherei, Société Coopérative.**

Siège social: L-5299 Schrassig, Um Kuelebierg.  
R.C.S. Luxembourg B 58.612.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093733/9.

(120130560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

**Spring Petroleum Investments Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 154.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Spring Petroleum Investments Luxco 1 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012093734/11.

(120130629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

**Ligalea SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-5698 Welfrange, 19, Reimecherwee.  
R.C.S. Luxembourg E 4.840.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix juillet.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Claude HORMANS, gérant de société, né le 11 février 1968 à Luxembourg, demeurant au 13, Reimecherwee, L-5698 Welfrange,

2. Monsieur Nicola ROSATI, gérant de société, né le 13 octobre 1962 à Roccamorice (I), demeurant au 18, rue Jean Tasch, L-5695 Emerange,

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Dénomination, Objet, Siège et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est établi une société civile immobilière sous la dénomination de LIGALEA SCI.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'achat, la détention, la mise en location, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Welfrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## Titre II. - Capital social, Parts

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 10.000.- (dix mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts de EUR 10.- (dix euros) chacune.

Ces parts sont souscrites comme suit:

- Monsieur Claude HORSMANS: 500 parts,
- Monsieur Nicola ROSATI: 500 parts.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 10.000.- (dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des tiers non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés donné en assemblée générale.

Les parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des tiers non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants, lesquels disposent d'un droit de préemption sur les parts objet du transfert.

A défaut d'entente sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par voie d'expertise. Si le cédant et le cessionnaire ne peuvent trouver un accord sur le choix de l'expert, celui-ci sera désigné par les arbitres dont mention à l'article 21 des statuts.

**Art. 7.** Les cessions des parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

**Art. 8.** Chaque part donne droit à son propriétaire à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

**Art. 11.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

**Art. 12.** Le décès d'un ou plusieurs associés ne mettent pas fin à la société, laquelle continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayant droit de l'associé ou des associés décédés, sous réserve des dispositions prévues à l'article 6 des statuts.

De même l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture ou de faillite.

## Titre III. - Administration de la société

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 14.** Le ou les associés-gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

**Art. 15.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

## Titre IV. - Exercice social

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

## Titre V. - Réunion des associés

**Art. 17.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant 10% au moins de toutes les parts existantes.



Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou valablement représentés.

**Art. 18.** Dans toute réunion d'associés chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 19.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions, pour être valables, sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts de toutes les parts existantes.

#### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associé ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VII. - Litiges**

**Art. 21.** Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés ou entre les associés et les gérants relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord, les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination d'un arbitre par l'une des parties endéans la huitaine suivant invitation adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente aura recours au magistrat président la Chambre du Tribunal d'Arrondissement, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 22.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 16 des statuts, le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille euros (1.000.- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des gérants est fixé à 2 (deux).

##### *Seconde résolution*

Sont appelés aux fonctions d'associés-gérants, pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Claude HORSMANS, prénommé,
2. Monsieur Nicola ROSATI, prénommé,

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

A l'égard des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 19, Reimecherwee, L-5698 Welfrange.

DONT ACTE, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. HORSMANS, N. ROSATI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 13 juillet 2012. Relation: REM/2012/819. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 juillet 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012095762/133.

(120130059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Spring Petroleum Investments Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Spring Petroleum Investments Luxco 2 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012093735/11.

(120130625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 121.758.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet au 22 mai 2012, le siège social de la société St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l. immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121 758.

Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Représentée par Gérard Becquer

Référence de publication: 2012093736/13.

(120130578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Statuto Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 90.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.030.

—  
EXTRAIT

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012093738/14.

(120129957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**SOGEMINDUS Holding SPF, Société d'Etude et de Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.362.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 2 avril 2012*

- Monsieur Aloyse SCHOLTES, Administrateur de sociétés, demeurant au 44, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Jacqueline ENGSTLER-PFEIFFER, décédée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Fait à Luxembourg, le 2 avril 2012.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES HOLDING SPF "Sogemindus Holding SPF"

Référence de publication: 2012093765/16.

(120130720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Swan Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.757.

—  
Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012093741/10.

(120130179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**SALIMA SECURITIES Spf, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.326.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093744/9.

(120130235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Sanja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8386 Koerich, 9, rue Arsène Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 89.095.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012093745/13.

(120129941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Sapira S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 117.664.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire  
des actionnaires tenue au siège social le 13 juillet 2012*

*Résolutions*

Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommé délégué à la gestion journalière et a le pouvoir de représenter la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme  
P. GOFFINET  
*Administrateur*

Référence de publication: 2012093747/15.

(120130707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**SBF S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 108.036.

—  
La Convention de Domiciliation conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 entre la Société Anonyme SBF S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque, Société Anonyme, avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été dénoncée avec effet immédiat en date du 20 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2012093748/14.

(120130474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**SCM Strategic Capital Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 162.012.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093749/10.

(120130211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Searinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 84.190.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093750/10.

(120130453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Seril, Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 49.575.

—  
Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093753/10.

(120130717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Serrano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.094.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093754/10.

(120130364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Serviphar SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

R.C.S. Luxembourg B 91.515.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012093755/11.

(120130417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Shelley Bay Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 143.135.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012093756/12.

(120129790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**SI BEG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 151.894.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093757/11.

(120130302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**SMARTSTREAM TECHNOLOGIES Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.551.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093762/10.

(120130031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Skylux SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.209.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SKYLUX SA, SPF

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2012093760/11.

(120129838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**SL Investment General Partners Fund SCA, SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.833.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SL Investment General Partners Fund SCA Sicav SIF*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012093761/12.

(120129974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**SO Bois, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 55, Géidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 95.791.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093764/10.

(120129954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Wilkes S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.236.

---

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Alain RENARD. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

F. LANNERS / A. RENARD

*Director / Director*

Référence de publication: 2012093866/14.

(120129800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---



**Société de Gestion du Patrimoine Familiale " M " Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 19.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093766/11.

(120130561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**SOCIETE HANDAROS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.379.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093769/9.

(120130231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Sodin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.336.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093770/10.

(120129884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Sofadem Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 108, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.784.

Les Comptes Annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFADEM FINANCES S.A.

Signature

Référence de publication: 2012093771/12.

(120130448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Soparassur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 40.436.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Signature

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012093775/12.

(120130242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Sofinpro International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 88.209.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093772/9.

(120130232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**SOLUTYS Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 87.480.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012093773/10.

(120130568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Somtam S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 155.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2012093774/10.

(120129881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Venezuela Cable Service Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.284.531,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 162.314.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 20 juin 2012, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Paul Savoldelli en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur David Knickel, vice président, né le 30 novembre 1964 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 200 Crescent Court, Suite 1600, Dallas, Texas, 75201, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Stijn Curfs  
*Mandataire*

Référence de publication: 2012093840/18.

(120130072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**South Sea S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 139.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012093776/11.

(120130604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.082.108.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.256.

En date du 5 juillet 2012, l'associé unique de Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de M. P. Stephenson, avec adresse au Babbage House, the Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la société, avec effet du 5 juillet 2012.

Veuillez prendre note du changement d'adresse d'un gérant comme suit:

- M. Christian Billon, avec adresse au 30 Grand rue, L-1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093844/15.

(120130437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

---

**AGIGEST S.A. Agence Immobilière et de Gestion, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 323, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.094.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars que:

- Monsieur Paulo MADUREIRA, né le 25 novembre 1970 à Valpacos (Portugal), demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 2A, rue Jean Engling, a été nommé nouvel administrateur-délégué, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012, avec pouvoir de signature individuel, en remplacement de Monsieur Jean-Claude Weber, démissionnaire.

- Le mandat du nouvel administrateur-délégué prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2012 que:

- Les administrateurs suivants:

\* Monsieur Paulo MADUREIRA, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2A, rue Jean Engling, administrateur et président du conseil d'administration;

\* Madame Anne Marie Lucie REUTER, demeurant à L-2680 Luxembourg, 1, Rue de Vianden, administrateur;

\* Monsieur Jean-Claude WEBER, né le 07 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant à L-6969 Oberanven, 43, Bei der Aarnesch, administrateur;

ont été nommés resp. président du conseil d'administration, en remplacement des Messieurs Tom PFEIFFER et Robert MOULIN, démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

- La société G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B121820 est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean FELL, démissionnaire.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012094813/32.

(120131178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

---

**Mantaray Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 151.757.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société anonyme TRUSTCONSULT GROUP S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 46233, ici dûment représentée par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) La société anonyme C.B. Lux S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B 145583, ici dûment représentée par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3) Monsieur Manuel GOEYERS, informaticien, né à Louvain (Belgique), le 30 novembre 1964, demeurant à L8156 Bridel, 40, rue Wercollier, ici dûment représenté par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les comparants présents et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Le mandataire des comparants déclare que les prénommés sont les seuls associés de la société dénommée «MANTARAY SOFTWARE S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 792 du 16 avril 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151757.

Ensuite le mandataire des comparants, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés spécifient que la version des statuts de la société sera dorénavant en langue française.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de changer le siège social de la société de L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Walferdange.»

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le mandataire des comparants a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: N.Delattre, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9981. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095394/49.

(120131289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.